

A l'attention du Conseil Communal d'Ecublens

En ma qualité de représentant de la Municipalité et de ma fonction de Président au sein du Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", j'ai l'honneur et le plaisir de vous informer que le Département des institutions et de la sécurité cantonale a délivré, le 7 décembre 2015, l'accréditation définitive à la Police de l'Ouest lausannois.

L'Association a présenté une demande le 9 mars 2015 et, en septembre dernier, une commission d'accréditation a évalué et contrôlé que les conditions établies dans la loi étaient respectées.

Ces exigences portaient notamment sur l'effectif des policiers affectés aux missions générales de police et la garantie d'un engagement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur un minimum de deux événements simultanés sur le territoire.

Pour atteindre l'objectif fixé sur ce point, il a fallu procéder, dès 2011, à une importante augmentation des effectifs, ce qui s'est ressenti, il est vrai, sur la part de notre budget alloué à la POL. Cependant, l'accréditation délivrée par l'Etat de Vaud démontre que notre investissement était, non seulement nécessaire à la poursuite de l'activité de la POL, mais aussi en adéquation avec la loi sur l'organisation policière Vaudoise - LOPV.

Ainsi, au nom du Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", je vous remercie pour les efforts consentis sur le plan financier, qui sans eux n'auraient pas rendu l'accréditation de la POL possible.

Enfin, si les objectifs de la POL sont atteints aujourd'hui, il est important de préciser qu'ils devront, dans tous les cas, être maintenus voire développés, en fonction de l'évolution de l'environnement sécuritaire et de l'organisation policière vaudoise.

Prilly, le 9 décembre 2015